Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante 10 novembre 2021 Compte rendu de séance



Le quorum étant atteint, Monsieur Franck BARBIER, Vice-Président en charge du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante ouvre la séance à 14 H 35 et fait lecture des pouvoirs.

Les représentants étudiants étant nouvellement élus (élections du 26 et 27 octobre 2021), Monsieur Franck BARBIER sollicite les différents membres à bien vouloir se présenter.

Monsieur Franck BARBIER informe les membres du report des points à l'ordre de jour concernant :

- a. Approbation du relevé de décisions du 23 septembre 2021
- b. Approbation du Diplôme Universitaire STAPS Enseignement

puis annonce les différents points d'informations :

## 1. Élections

Dans un premier temps, la parole est donnée à M. Manuel VARAGO du Service Juridique :

Celui-ci explique le processus d'élection du Vice-Président Étudiant qui doit regrouper à la fois les membres du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante ainsi que les membres du Conseil de la Recherche. Le Vice-Président Étudiant est élu parmi les étudiants des deux conseils mais tous les membres des deux conseils ayant voix délibérative sont appelés à voter (Enseignants-Chercheurs et autres Enseignants, BIATSS, Etudiants, Personnalités extérieures).

Cette élection se déroulera lors du prochain Conseil de la Formation et de la Vie Étudiante prévu le

## jeudi 02 décembre 2021 à 10 H

Les membres du Conseil de la Recherche y seront donc conviés.

Les candidatures peuvent être déposées auprès du Service Juridique préalablement ou en cours de séance.

Dans un second temps, la parole est donnée à Mme Dorothée CALLENS, Vice-Présidente déléguée à la réussite de l'étudiant et à la vie étudiante, qui présente l'élection des représentants du CFVE au sein des différentes commissions :

## \* Commission CVEC : 2 représentants

Cette commission traite des budgets de la Contribution Vie Etudiante et de Campus. Celle-ci est payée auprès du CROUS par le biais des frais d'inscription. Le CROUS reverse ensuite le montant en fonction du nombre d'étudiants inscrits. Cette commission se réunie 3 fois par an : septembre, février et mai.

## \* Commission FSDIE Associatif: 2 représentants

Budget alloué à la réalisation des différents projets des associations étudiantes.

Cette commission se réunie 4 fois par an : octobre, novembre, février et avril.

## \* Commission FSDIE Solidarité : 1 représentant

Au sein de la CVEC, une part du budget est attribuée au FSDIE Solidarité (commission sociale). Sur proposition des Assistantes Sociales, des aides financières sont attribuées aux étudiants après études de leur situation.

Cette commission se réunie toutes les 3 semaines le plus fréquemment le mardi après-midi.

Les étudiants du Conseil de la Formation et Vie Etudiante étant issus de la même liste « la FEV et ses assos t'accompagnent au quotidien », il est proposé de procéder à une désignation plutôt qu'à un vote.

Sont donc désignés à l'unanimité :

✓ Commission CVEC : Margaux DEGUISE - Hugo MONIER

✓ Commission FSDIE Associatif : Rémy HECQUET – Guillaume WASILEWSKI

✓ Commission FSDIE Solidarité : Yann DONNAINT

## 2. TrouverMonMaster devient PARCOURSUP MASTER

Mme Sophie RENARD de la Cellule d'Aide au Pilotage rappelle le contexte de création de TrouverMonMaster : plateforme nationale d'informations qui répertorie l'ensemble des masters dispensés dans l'Enseignement Supérieur. Cette plateforme a été mise en place en 2017 par le Ministère à destination de tout étudiant de L3 désirant intégrer un Master 1. C'est aussi une plateforme de saisine du Recteur de région en cas de non-affectation. Actuellement les candidatures doivent se faire directement dans chaque établissement concerné pour lequel l'étudiant souhaite postuler en Master 1.

A la rentrée universitaire 2022-2023, cette plateforme deviendra une plateforme nationale unique de candidature en 1<sup>ère</sup> année de Master. Les informations relatives aux formations seront diffusées à compter de février 2022, les candidatures se feront en mars 2022 pour un retour des réponses des établissements le 15 juin 2022. La Phase d'admission commencera le 20 juin. Le candidat devra alors confirmer son souhait et procéder à son inscription au sein de l'Etablissement.

## Impacts pour les étudiants :

Suppression de e-candidat, une plateforme unique pour la FI (Formation Initiale : parcours classique), FA (Formation par Apprentissage) ou CPRO (Formation Professionnelle)

e-candidat reste obligatoire pour les étudiants inscrits en FC (Formation Continue, parcours en reprise d'études pour les personnes ayant, ou ayant eu, une activité professionnelle).

Les étudiants internationaux quant à eux passeront toujours par « Etudes en France »

2 phases principales de candidature (Fin juin) puis une phase complémentaire.

Dans tous les cas, chaque candidat connaîtra, avant la fermeture universitaire d'été, son lieu d'affectation.

Des pièces communes seront à fournir (relevés de notes, etc...) mais aussi des documents spécifiques à chaque établissement.

## Impacts pour les universités :

Plusieurs plateformes de gestion des candidatures : PARCOURSUP MASTER, e-candidat et Études en France.

Gestion et déclaration de différentes capacités d'accueil : M1 concernant les étudiants en FI, FA, FC, CPRO, Internationaux et redoublant

Toutes les données (attendus locaux, capacités d'accueil, conditions examen des vœux...) devront être mises à jour et publiés pour le 17 décembre.

# 3. Catalogue des formations

M. Yohann COLMANT, de la Direction du Numérique, rappelle que l'infrastructure technologique actuelle est mise en place depuis environ quinze ans et s'avère maintenant obsolète. Ce catalogue des formations est doté de deux outils : l'un pour la saisie (SOF) et l'autre pour l'affichage (UNIFORM).

Pour optimiser la mise à jour du catalogue des formations et des cours, il est donc nécessaire de se doter d'un outil plus performants avec une meilleure ergonomie, une prévisualisation avant affichage à l'écran, un flux opérationnel des publications et une importation de données depuis PEGASE. Des besoins d'évolutions d'usage et de présentation sont également nécessaires au vu de l'évolution de l'établissement (nouvelles composantes, nouvelles formations, nouveau site avec une nouvelle charte graphique).

La nouvelle solution choisie est AMETYS ODF, outil complétement intégré au système d'information via APOGEE et PEGASE. Ce système est totalement personnalisable et peut générer automatiquement des plaquettes consultables lors de salons ou conférences.

Afin de coupler la mise en place du catalogue avec le nouveau site web, ce projet s'établira en différentes phases avec une échéance sur début 2022.

La première phase permettra l'importation en masse du catalogue actuel dans le nouvel outil permettant d'obtenir un outil plus ergonomique et facile d'accès afin d'enrichir les données du nouveau catalogue. La mise en ligne se fera en même temps que le nouveau site. Il est donc important d'importer le détail des modélisations APOGEE avec l'ensemble des cours associés aux formations afin de pouvoir compléter les cours a postériori si nécessaire afin de maintenir les financements relatifs aux projets de mobilités.

La seconde phase correspond au couplage du nouvel outil AMETYS avec les modélisations de PEGASE afin à terme de structurer le nouveau catalogue et faciliter l'affichage et la saisie des données relatives aux formations.

M. le Vice-Président aborde ensuite les points inscrits à l'ordre du jour à savoir :

#### I. APPROBATION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE PROJET FEV'STIVAL

M. Florian LAGEDAMON, Président de la Fédération des Etudiants de Valenciennes (FEV) présente aux membres une demande de subvention à hauteur de 40 000 € approuvée par la commission FSDIE du 07 octobre 2021.

Cette subvention est destinée au financement du projet FEV'STIVAL qui se tiendra le 04 juin 2022 sur le site du Mont Houy. Les artistes seront répartis sur deux scènes.

Ce festival réunira 5 000 festivaliers dont 4 000 étudiants ainsi qu'un rayonnement extérieur à hauteur de 1 000 personnes.

Ce projet est à caractère également caritatif puisqu'une partie des recettes est destinée à l'AGORAE (épicerie solidaire de l'Université).

Aussi, 20 % des recettes restantes seront destinées à financer ce festival sur l'année suivante.

Le budget prévisionnel se monte à environ 180 000 € sous réserve de devis complémentaires d'autres prestataires.

Les tarifs seront répartis comme suit :

- 15 € pour les étudiants de l'UPHF
- 10 € pour les étudiants bénéficiaires de l'AGORAE
- 25 à 30 € pour les extérieurs

Soit un montant estimé à 75 000 €.

Une campagne de communication débutera en janvier 2022, la vente des places sera faite en deux temps : une première vente à destination des étudiants de l'UPHF en priorité dans les locaux de l'Université puis dans un second temps (mars 2022) une vente en externe par le biais du prestataire « wees events » qui mettra en place une plateforme de vente des billets ou de pack complet.

Après en avoir délibéré, 28 membres approuvent à l'unanimité le financement à hauteur de 40 000 € du projet FEV'STIVAL.

# II. APPROBATION DE LA MAQUETTE ET DES MODALITES DE CONTROLE DE LA LICENCE PLURIDISCIPLINAIRE PROJET PROFESSIONNEL (L3P) OPTION ACCES SANTE (LAS)

M. Ludovic VAN OOST, Directeur du Pôle Formation et Vie Etudiante, indique que la Licence Pluridisciplinaire (L3P) option Accès Santé (LAS) a débutée en septembre 2021.

Cette formation regroupe quatre blocs de compétence à savoir :

- Cours de Licence STAPS
- Cours de Licence Sciences de la vie
- Cours dispensés à l'IFSI
- La mineure où les étudiants suivent les cours à la Faculté de Médecine de Lille

Pour intégrer la L3P LAS, il faut être titulaire du baccalauréat. La sélection se fait sur dossier et entretien. Le volume horaire correspond à 544 H de présentiel durant l'année universitaire. La capacité d'accueil de cette formation est de 25 étudiants. L'étudiant doit valider 60 ECTS afin de pouvoir entreprendre une LAS 2.

Chaque bloc est composé d'éléments constitutifs :

Bloc 1 - Soins Infirmiers : → Hygiène et infectiologie

→ Raisonnement et démarche clinique infirmière

Bloc 2 – Sciences du vivant : → Microbiologie

→ Biologie cellulaire

Bloc 3 – Physiologie et anatomie du corps humain : → Physiologie de l'exercice

→ Anatomie

Bloc 4 – Sciences et pratiques médicales et paramédicales : → Métiers et système de santé (cours dispensés à la Faculté de médecine de Lille) → Sciences pour la santé

Le semestre 2 est constitué des quatre mêmes blocs mais contient des éléments constitutifs variables.

Toute note obtenue en contrôle continu ou situation authentique (ex : soins infirmiers dans le cadre d'une situation réelle de soins qui vient mobiliser l'ensemble des connaissances et compétences nécessaires) se compense à l'intérieur d'un bloc compétence. Pour obtenir les 30 ECTS du semestre, il faut obtenir la moyenne de 10 dans chacun des blocs de compétences.

L'ensemble des TP sont dispensés au sein des salles d'intervention de simulation de l'IFSI pour permettre à l'issue de la LAS et du concours de se réorienter :

- soit l'étudiant est reçu/reçu, il a validé tous ses ECTS et est classé par la Faculté de Médecine et peut donc intégrer la deuxième année d'étude en santé (DFG2);
- soit l'étudiant est reçu/collé, il a ses ECTS mais n'a pas pu être classé au niveau de la Faculté de Médecine et peut passer en LAS 2 pour retenter une deuxième fois l'entrée en DFG2 ;
- soit l'étudiant est collé/collé, il n'a pas réussi à obtenir ses ECTS et n'a pas été classé. Il doit redoubler dans une Licence disciplinaire. Il ne pourra retenter sa dernière chance dans une LAS2, lorsque qu'il aura obtenu les 60 ECTS de cette licence 1<sup>ère</sup> année.

Le classement sur les LAS s'opère tout d'abord sur les résultats disciplinaires.

L'étudiant doit être classé parmi les premiers de sa promotion dans le cadre de ses blocs de compétences disciplinaires. Une fois sélectionné, il est interclassé selon les résultats dans le bloc de compétences médicales.

Ces étudiants en LAS doivent donc s'investirent pleinement dans leur licence disciplinaire et parallèlement dans leur blocs de compétences médicales.

L'objet de cette réforme étant d'avoir des étudiants ayant une ouverture d'esprit et, à terme, avoir 50 % des étudiants entrant en seconde année de médecine issus d'une LAS.

Différents stages sont prévus en milieu hospitalier tout au long de cette formation (Hygiène et infectiologie, soins de confort et de bien-être, etc...).

La Licence Pluridisciplinaire Projet Professionnel (L3P) – Option Accès Santé (LAS) est approuvée à l'unanimité (28 voix)

# III. <u>PRÉSENTATION DU PROJET PRÉLUDE ET PRÉLUDISATION DES FORMATIONS DU CYCLE LICENCE</u> PRÉSENTATION DU PROJET PEGASE

M. Jean-François HAYE de la Direction du Numérique, présente PRÉLUDE (Parcours de Réussite en Licence Universitaire à Développement Expérientel) émanant d'un projet commun entre l'ICL et l'UPHF dans le cadre du Plan d'Investissement d'Avenir 3 relatif aux nouveaux cursus universitaires de premier cycle pour un public en Formation Initiale, Formation par Apprentissage, Formation Continue et plus largement en Formation Tout au Long de la Vie. Ce projet permet le déploiement de l'approche par compétence et connaissance. Il est prévu pour une durée de 10 ans. L'objectif fixé par le comité de direction, réunissant les directeurs de composante de recherche et de formation et les vice-présidents, est le passage en compétence ou la « PRÉLUDISATION » des formations de premier cycle pour la rentrée 2023.

Les étapes de transformation se font par phases auprès des équipes pédagogiques notamment par le biais de rencontres avec les responsables pédagogiques : les blocs de compétences sont identifiés (vision du diplômé à la sortie de la L3, etc...), identification des critères spécifiques à l'élaboration du référentiel de compétences permettant de détailler ces blocs de compétences en composantes essentielles. Ces blocs sont ensuite associés à une ou plusieurs situations authentiques c'est-à-dire en situations professionnelles dans lesquelles les connaissances et les compétences des étudiants sont mises en pratique. Puis sont listés les apprentissages incontournables car nécessaires à la maîtrise de la compétence. La trajectoire de développement est ainsi définie afin que des boxs et ressources (cours, modules...) y soient associées.

Mme Magalie DESTRUMELLE, en charge du déploiement de PEGASE, vient compléter la présentation du lien avec ce nouveau logiciel métier.

Celui-ci prendra la suite, en septembre 2022, du logiciel de scolarité actuel APOGEE. Des tests de transfert de données ont déjà été effectués avec corrections des erreurs éventuelles de saisie, travail sur le référentiel et sur les transcodifications. Il permet de transcrire l'approche par compétences avec la possibilité de créer les blocs de compétences tels que définis dans PRELUDE auxquels on vient rattacher les étapes puis les unités d'enseignements et les boxs certificatives.

PEGASE n'est pas tout à fait finalisé et nécessite une mise à jour tous les trois mois avec l'enrichissement de nouvelles fonctionnalités définies par l'établissement.

La mise en place de PEGASE a permis d'identifier et mobiliser plus facilement les Responsables Pédagogiques afin d'appréhender au mieux ces modifications par le biais de PRELUDE pour que la modélisation des formations en soit facilitée.

Le planning de développement est mis à jour par PC-SCOL avec la possibilité d'ajouter des développements et de prioriser les développements en fonction des besoins dans le but de coordonner le déploiement de PEGASE et la mise en place de l'approche par compétences telle qu'elle est décrite dans PRÉLUDE.

Une réflexologie est menée sur la modélisation des formations en Approche Par Compétences (APC). Des formations pratiques vont être mises en place sur la modélisation pour l'équipe projet ainsi que pour les utilisateurs finaux et les gestionnaires. Des rencontres avec les responsables de composantes sont également planifiées pour les accompagner dans la modélisation des formations.

## **IV. QUESTIONS DIVERSES**

1) <u>Section disciplinaire</u> : des élections se tiendront le jeudi 18 novembre 2021 afin de renouveler tous les sièges. Il est nécessaire de respecter la parité Hommes/Femmes. Le processus des élections doit passer par la réunion des trois conseils. Les sièges à pourvoir sont :

Enseignants:

Collège 1 : Professeurs et assimilés -4 sièges (2 hommes/2 femmes)-

Collège 2 : Maîtres de Conférences et assimilés -4 sièges (2 hommes/2 femmes)-

Collège 3: Autres Enseignants titulaires -1 siège (1 homme)-

1 président de séance et 2 vice-présidents

Usagers:

Collège 1 : Professeurs et assimilés -4 sièges (2 hommes/2 femmes)-

Collège 2: Maîtres de Conférences et autres enseignants -4 sièges (2 hommes/2 femmes)-

Collège 3: Usagers -8 sièges (4 hommes/4 femmes)

1 président de séance et 1 vice-président

- 2) <u>Délai de versement de la subvention attribuée dans le cadre du FEV'STIVAL</u> : au vu du montant de cette subvention (40 000 €) une convention sera rédigée au plus vite.
- 3) <u>Déploiement de FCA Manager</u>: la formation s'est déroulée tardivement contrairement à la demande de l'établissement auprès de l'AMUE. De ce fait, la partie convention qui s'avérait nécessaire a été faite dans ONTOMANTICS. La prochaine étape étant de mettre en production ONTOMANTICS et reporter les conventions signées dans FCA Manager avant décembre 2021. En revanche, il est a noté que le but de FCA Manager est de traiter les prospects (clients potentiels : étudiants, entreprises...) en aval de la formation. Il est important de coordonner les formations inscrites dans e.candidat pour les formations concernées.

Une information sera faite auprès des différentes équipes afin de transférer les conventions dans FCA Manager et passer en production. Dans le déploiement (janvier 2022), il faudra rattraper l'étape de gestion du « prospects » ; la seconde étape étant d'exploiter la connexion avec SIFAC afin d'optimiser la facturation puisqu'il s'agit bien de vente de formation.

A partir de 2022, FCA Manager permettra également d'effectuer des enquêtes analytiques sur chaque année universitaire, d'autres enquêtes telles que l'enquête 6 ou 67, le bilan pédagogique et financier, etc... se font en année civile. L'usage de Norma devra donc être abandonné à terme et les données (demandeurs d'emploi) basculées dans FCA Manager.

4) <u>Envoi des documents institutionnels aux membres des conseils</u> : il est rappelé que le délai d'envoi des documents aux différents membres (élus, membres de droit, usagers, invités) est de huit jours avant la séance.

Le conseil est levé à 17 H 30.

## Membres présents :

M. Franck BARBIER, Vice-Président en charge du Conseil de la Formation et Vie Etudiante Président de séance

Collège 1 : Professeurs des universités : M. Arnaud TRICOTEAUX

Collège 2: Maîtres de Conférences et assimilés: M. Christian COSTERMANS, M. Michel LABOUR, Mme Valérie RICHARDOT

Collège 3 : BIATSS : M. Bernard PITON, M. Christophe PODSADNY

Collège 4 : Usagers : Mme Amandine ALLARD, M. Hugo MONIER, Mme Margaux DEGUISE, M. Yann DONNAINT, M. Toni NALDI, Mme Honorine CAUDRON, M. Guillaume WASILEWSKI, M. François BLEUNWENN, M. Rémy HECQUET, M. Simon LOURENCO

Collège 5 : Personnalités extérieures : Mme Elisabeth GONDY, Représentant la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole

Membres invités: Mme Dorothée CALLENS-DEBAVELAERE, Vice-Présidente déléguée à la réussite de l'étudiant et à la vie étudiante, M. Ludovic VAN OOST, Directeur du Pôle Formation et Vie Etudiante, Mme Nelly SCIARDIS, Directrice adjointe au Service Commun de la Documentation

## Ont donné pouvoir :

Collège 1 : Mme Hafida BOULEKBACHE représentée par M. Michel LABOUR Mme Céline MORIN représentée par Mme Valérie RICHARDOT

Collège 2 : M. Olivier GOUY représenté par M. Christian COSTERMANS

Collège 3 : Mme Martine CHARLES représentée par M. Bernard PITON

Mme Caroline VANPOUILLE représentée par M. Christophe PODSADNY

Collège 4 : Mme Mélinda LEFEBVRE représentée par Mme Amandine ALLARD Mme Gabrielle RUDEAU représentée par M. Yann DONNAINT Mme GLAPA Bérangère représentée par M. Toni NALDI.

Collège 5 : M. Geoffrey FONTAINE représenté par M. Dorian PETIT

Valenciennes, le 22 novembre 2021

Le Vice-Président en charge du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante M. Franck BARBIER